

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/036

FINANCES LOCALES (7.1)

Budget annexe du Service

Public d'Assainissement Non Collectif

Compte administratif 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230405-DELIB036CM5423-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Grimber, 1^{er} Adjoint délégué aux finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que Monsieur Grimber a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Valentin Belleval, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Grimber ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Municipal et son approbation par le Conseil Municipal ;

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 3 avril 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :
Sous la Présidence de M. Philippe GRIMBER
(Monsieur le Maire ayant quitté la séance)

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et d'acter les résultats suivants :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		654,82 €				654,82 €
Opérations de l'exercice	924,00 €	817,12 €			106,88 €	
TOTAUX	924,00 €	1 471,94 €				654,82 €
Résultat de clôture		547,94 €				547,94 €

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(32 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
 Vice-Président du Conseil
 Départemental du Nord,
 Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,
 Adrian MEIRLAND